

Sainte-Thérèse, le 23 mai 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 2 109 847 et 2 109 848,  
rue Hector-Lanthier à Boisbriand  
V/réf. : EN424-18

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 9 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

**Lot 2 109 848**

- Autorisation du 27 juillet 2016, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant l'autre lot.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (4)

Sainte-Thérèse, le 27 juillet 2016

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Groupe L'Héritage inc.  
425, avenue Mathers, Suite 101  
Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1

N/Réf.: 7321-15-01-00939-10  
401364517

**Objet: Travaux d'aqueduc et d'égout**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 2 juin 2016, reçue le 3 juin 2016 et complétée le 28 juin 2016, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Hector-Lanthier.

Les travaux seront réalisés sur les lots 2 109 848 et 4 932 374 du cadastre du Québec, Ville de Boisbriand, MRC Thérèse-De Blainville.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

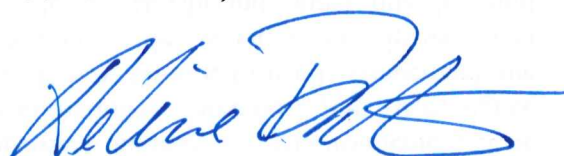
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 2 juin 2016, signée par Bertrand Samson, ing. M.ing., B.S.A. ( **art. 23-24** ), concernant une demande d'autorisation pour l'installation des services municipaux sur la rue Hector-Lanthier, dans la ville de Boisbriand, ainsi que les huit documents annexés;
- Courrier électronique et pièces jointes (5) portant en objet « *SERVICES MUNICIPAUX - RUE HECTOR-LANTHIER, VILLE DE BOISBRIAND - DOSSIER BSA : 050-12-01 / MDDELCC : 7321-15-01-00939-10* » du 28 juin 2016 (09:26), de Martine Massé, ing., directrice, Service du génie, Ville de Saint-Eustache.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/CB

Hélène Proteau  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides